



**MAIRIE DE
MARIPA-SOULA**

CABINET DU MAIRE

Réf. : 04 /CAB/ 10 / 2024

Le Maire de la Commune de Maripa-Soula

À l'attention de M. AMADE MOUSSA
Maire de la Commune de Zé

Lundi 10 décembre 2024

Objet : Dénonciation de la convention-cadre de coopération décentralisée signée le 1er mars 2024

Monsieur le Maire,

C'est avec regret et le sens des responsabilités que je m'adresse à vous afin de vous informer de la dénonciation de la convention-cadre de coopération décentralisée conclue entre nos deux communes le 1er mars 2024. Cette décision, difficile mais nécessaire, repose sur des faits concrets qui ont ébranlé la confiance et la sincérité des engagements réciproques sur lesquels repose notre partenariat.

Lors de ma visite officielle du 26 avril 2024, rencontre planifiée de longue date, mes adjoints et moi-même avons été confrontés à un retard significatif dans l'organisation de notre accueil. Après une attente de 1h30, nous avons finalement été reçus, mais dans des conditions qui n'étaient pas à la hauteur des exigences liées à un partenariat institutionnel de cette envergure. Bien que cet incident aurait pu être surmonté dans un esprit de collaboration, il a néanmoins marqué un premier manquement malheureux.

Pendant, la situation s'est répétée lors de notre seconde visite officielle, le 2 décembre 2024, annoncée dès le 18 novembre et confirmée par vos services. Nous avons été surpris et déçus d'apprendre votre absence à l'occasion de cet événement, sans que nous ayons été préalablement informés d'un empêchement de votre part. Bien que Monsieur Hubert Kougbé ait fait preuve d'un professionnalisme remarquable pour pallier ce contretemps, cette absence a contribué à fragiliser davantage la relation de confiance.

De plus, lors de cette même visite, nous avons constaté que deux candidats au programme de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) présentaient des liens étroits avec votre entourage, dont l'un était un membre de votre cabinet et l'autre un proche parent. Si nous reconnaissons l'autonomie de chaque collectivité dans le choix des candidats, une telle situation aurait mérité une communication préalable et transparente pour éviter tout malentendu ou suspicion.

Enfin, alors que nous avons clairement exprimé notre souhait de vous rencontrer avant mon départ du Bénin le 6 décembre 2024, aucune proposition de rendez-vous n'a été formulée. Ce manque de suivi, malgré les assurances reçues, a confirmé l'impression d'un déficit de communication et de coordination au sein de notre coopération.

Ces incidents, cumulés, traduisent un manque préoccupant d'attention aux engagements pris et ont rendu impossible la poursuite de notre partenariat dans un climat de confiance mutuelle. En conséquence, je vous informe par la présente de la **dénonciation formelle de la convention-cadre signée entre nos deux communes par le conseil municipal qui s'est tenu mardi 10 décembre 2024.** Cette décision n'enlève en rien l'importance que nous accordons aux idéaux portés par la

Mairie de Maripa-Soula

Promenade du Lawa - 97 370 Maripa-Soula

T. 0594 37 21 50 - F. 0594 37 21 97 - M. mairiedemaripasoula@yahoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**MAIRIE DE
MARIPA-SOULA**

coopération décentralisée, ni notre respect pour les actions que vous menez en faveur de votre population.

Je reste toutefois convaincu qu'avec un dialogue renouvelé et des efforts mutuels en faveur d'une communication sincère et respectueuse, nos chemins pourront à nouveau se croiser dans des conditions plus propices à la collaboration.

Dans cet esprit, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et attristés.

Le Maire,

Serge ANELLI



Copie :
Monsieur le Maire de la Commune de Mana
Monsieur le Maire de la Commune de Tori-Bossito
Membres du Consortium de coopération de la Guyane

Mairie de Maripa-Soula

Promenade du Lawa - 97 370 Maripa-Soula

T. 0594 37 21 50 - F. 0594 37 21 97 - M. mairiedemaripasoula@yahoo.fr
